



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du lundi 9 mai 2016 à 19h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLELAT, Maire.

Madame ROSSAT Christine a été nommée secrétaire de séance.

Présents : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, COURIOL Patricia, GOBET Marie-Claire, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane, PELLELAT Cyril, RENOULET Elodie, MAYORAZ Régine, THABUIS Bruno ; ROSSAT Christine, DONCHE Marielle.

Absent excusé : GROS Laurent (pouvoir Jean LABARTHE) ; VIAL Jean-Claude

Date de convocation du Conseil Municipal : 28.04.2016

Nombre de conseillers : 15 Quorum : 8 Présents : 14.

Monsieur le Maire, Cyril PELLELAT nomme Christine ROSSAT, Secrétaire de Séance.

Après lecture du dernier procès-verbal approuvé par l'ensemble des conseillers, le Maire passe à l'ordre du jour :

2016-05-01 Attribution subventions 2016 association Familles rurales

Monsieur Le Maire expose que comme tous les ans la Commune participe au financement du repas des anciens organisé par l'Association Familles Rurales sur la base des factures présentées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Monsieur Ciabattini sort de la salle du conseil),

Considérant l'intérêt général qu'il y a pour la commune de participer à l'organisation de manifestation pour les habitants de la commune.

- **ACCEPTE** de verser la somme de 1050.40 euros à l'Association Familles Rurales
- **DIT** que la somme correspondante sera inscrite au Budget 2016

2016-05-02 CCAS – Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de communes – Compétences « GEMAPI » et « Action de prévention et de lutte contre la pollution et de préservation des espaces naturels » ;

Monsieur Le Maire expose aux élus le courrier du 11 avril 2016 de la Communauté de Communes Arve et Salève nous notifiant la délibération 2016 03 35 du 23 mars 2016 portant intégration de la compétence obligatoire GEMAPI et de la compétence optionnelle « Action de prévention et de lutte contre la pollution et de préservation des espaces naturels ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi MAPTAM ;

Vu la loi NOTRE ;

Vu le CGCT, notamment les articles L5211-5 à L5214-21 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts de la communauté de communes Arve et Salève ;

Vu la délibération de la CCAS du 23 mars 2016 portant modification des statuts de la CCAS et transfert des compétences GEMAPI, SAGE, Arve Pure, Animation trame verte et bleue au Syndicat Rocailles Bellecombe ;

- **APPROUVE** la modification des statuts telle que présentée

2016-05-02 FONCIER – Régularisation alignement route de Truaz

Monsieur Le Maire expose aux élus qu'un alignement route de Truaz a été fixé le 28/01/2015, qu'en vertu de ce dernier il convient pour la commune d'acquérir une partie de la parcelle B 807 d'une superficie de 7 m² et appartenant à Mme DUBOURGEAL Bernadette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de régulariser cet alignement.

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle 807p pour la somme de 70 euros.
- **DIT** que les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de la Commune
- **DIT** que Maître CHAMOT, Notaire à Annemasse, sera chargée de rédiger les actes de vente.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaire à la conclusion de l'acquisition.

Informations diverses :

Monsieur Laurent Gros et Monsieur Jean-Claude VIAL arrivent au conseil.

Le Maire informe les élus qu'il a pris un arrêté d'injonction de remettre en état la circulation à l'intention de Mme GINDRE qui dépose ses chutes d'arbre sur le bord de la route, une mise en demeure de 30 jours lui a été notifiée, et une proposition de règlement amiable lui a été faite.

Le Maire évoque un nouveau dossier de régularisation foncière, développé ensuite par la Secrétaire Générale. Il s'agit de la route du Crêt du Nant qui passe sur les propriétés de Mme Duillard. S'agissant de parcelles agricoles le prix du m² appliqué est de 1 euros / m², et peut aller jusqu'à 10 euros en fonction de l'emplacement et de l'intérêt pour la commune à acquérir. Avant d'engager des frais de géomètre et de délibérer sur l'acquisition, la commune va demander à la propriétaire son intention par écrit de vendre ou non une partie de sa parcelle à la commune.

Le Maire rappelle aux élus la situation du Tennis Club d'Arthaz qui pourrait se trouver sans terrain de tennis l'année prochaine. Les élus se mettent d'accord pour qu'il soit demandé une étude de faisabilité pour la création de trois terrains de tennis communaux (le lieu d'implantation, le coût de l'installation et le coût de fonctionnement pour la commune), ensuite les élus se réuniront de nouveau pour statuer sur cette étude.

Madame Johane Nourrissat informe les élus de la tenue de la première commission d'attribution des places en crèche. Il reste encore des places à attribuer pour le mois de juillet 2016, et à défaut d'avoir un certain taux de remplissage, la crèche n'ouvrirait qu'au mois de septembre 2016. Mme Nourrissat ajoute que la visite de la PMI pour l'obtention de l'agrément aura lieu le mercredi 11 mai 2016.

Le Maire poursuit en informant les élus de la résiliation du marché pour les lots peinture et façade de la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry en Mairie. Une consultation a été lancée pour trouver une nouvelle entreprise pour ces deux lots.

Le Maire, Mme Nourrissat et Mme Mayoraz font part aux élus des effectifs des classes de l'école primaire et maternelle qui nécessiterait l'ouverture d'une 7^{ème} classe. La demande auprès de l'académie est en cours.

Le Maire rappelle aux élus que cette année la cérémonie du 11 novembre intercommunale se passerait à Arthaz, et il émet le souhait que les enfants de la commune avec l'aide du personnel enseignant participent à cet évènement.

Monsieur Laurent Gros informe les élus d'un courrier d'une demande de prise à bail du terrain des Rafforts. Cette demande va être étudiée par la Mairie et une réponse sera faite au demandeur.

Monsieur Gros informe les élus des dernières autorisations d'urbanisme accordées.

A la fin de la séance, un habitant fait part aux élus du phénomène de l'ambrosie et invite ces derniers à sensibiliser les habitants sur cette plante et de ses effets sur la santé. Monsieur le Maire répond que la commune alerte les propriétaires lorsqu'elle a connaissance de la présence de ces plantes sur des parcelles, et monsieur Ciabattini rencontre les personnes pour qu'elles soient arrachées. Le Maire explique également qu'une campagne de sensibilisation va être lancée avec une lettre d'information, une communication sur internet et éventuellement une réunion d'information.

**Le Maire,
Cyril PELLELAT**

